

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 63/II7I du 23/12/1983
MTPS.DGTFP.DFP/22024
portant intégration et nomination de Monsieur
MOUSSOKI Joël dans les cadres de la catégorie
hiérarchie I des Services Sociaux (Santé
Publique).--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65-44 du 12.2.1965 abrogeant et remplaçant le décret
n° 63-376 du 22.11.1963, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services de la Santé de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonction-
naires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispo-
sitions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indicia-
les des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.
1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimis des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 5278/MEN-DGEOC-DOB du 27.9.83 du directeur de l'Orien-
tation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature, constitué par
l'intéressé

DECRETE :

45

ARTICLE 1er..- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.1965 susvisé, Monsieur MOUSSOKI Joël, né le 19.9.1950 à Mouyondzi, titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine, obtenu à l'Université de Bordeaux II (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2..- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3..- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 23 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
DGB	3
D.C.F.	1
M.S.A.S.	1
INTERESSE	2
DOSSIER	3
SGCM/BC	2